



# Le Courant municipal

Février 2016 - Volume 22, no 1



Photo : Yves Bédard

## Dans ce numéro

<b>Éditorial</b>	3
<b>Communiqués du bureau</b>	3
Feux extérieurs	3
Résumé des séances du conseil	4
Déménagement - Fermeture du bureau municipal	4
Paiement des taxes municipales	4
Programme RénoRégion	5
Élection municipale	5
Avis public d'élection	6

## Divers

Association des loisirs	7
Bibliothèque Émilie Bordeleau	7
Prêt de raquettes gratuit	7
Noël du Pauvre	8
Bain libre - École sec. Le Tremplain	8
Manoir des deux rivières - Offre d'emploi	8
Relais pour la vie - MRC des Chenaux	8
Société d'histoire St-Stanislas	9
SSJB St-Stanislas	9
Proches aidants - Programmation	9
La SQ vous informe	10
Agenda des événements locaux	11

**Municipalité de Saint-Stanislas**  
 33, rue du Pont  
 Saint-Stanislas QC  
 G0X 3E0  
 Tél. : 819-840-0703  
 Fax : 418-328-4121  
[www.saint-stanislas.ca](http://www.saint-stanislas.ca)  
[municipalite@saint-stanislas.ca](mailto:municipalite@saint-stanislas.ca)

### Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi  
 8 h à 12 h - 13 h à 17 h

Vendredi  
 8 h à 12 h

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa

Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Tirage : 560 copies

Production : Lucille Bédard

Révision : Guy-Paul Beaudoin

Prochaine parution : Avril 2016

Date de tombée : 31 mars 2016

## ÉDITORIAL

### Le temps.

L'hiver se fait doux et discret. C'est à petites doses que la neige se dépose au sol. Une blancheur renouvelée qui prolonge nos journées et titille les amateurs de sports hivernaux.

Le temps est un de ces mots qui se définit de plusieurs façons et qui colore nos discussions. Prendre le temps, donner de son temps, du temps de qualité sont des expressions qu'on utilise souvent mais pour vouloir dire quoi ? Le temps nous occupe et préoccupe et ce, quoi qu'on fasse, on le surveille tout le temps, beau temps ou mauvais temps. Même la dinde a son temps dans la chanson de HI! HA! Tremblay.

Ce temps si précieux nous motive, nous organise, nous dirige, nous justifie. Pourtant, il ne précise que l'intervalle ou la durée de ce qu'on fait. Je crois que c'est ce qui anime cet intervalle qui se qualifie plus que la durée. Même la marmotte se doit de performer lors de

sa première sortie. Est-il vraiment nécessaire de minuter nos loisirs et nos périodes d'entraînement ? D'ailleurs, c'est tout une économie qui gravite autour du temps. L'évolution technologique a créé des montres et des téléphones intelligents qui sont devenus des compagnons indispensables lors de nos activités. Et ce, afin de ne rien manquer, peu importe notre emploi du temps.

Donc, avec toutes les technologies existantes pour nous aider à gérer notre temps, difficile de justifier le manque de temps. Maintenant, c'est le temps des amours, de la marche aux flambeaux et le 20 mars, ce sera le temps de connaître le nom de la personne qui comblera le poste à la mairie et de celle qui complètera le conseil.

Bonne Saint-Valentin !

*Doris Jacob*

## COMMUNIQUÉS DU BUREAU

### FEUX EXTÉRIEURS

#### 12.1 Feux à ciel ouvert

En vertu du règlement 2013-01 relatif à la prévention incendie, il est strictement interdit à toute personne d'allumer ou permettre que soit allumé un feu à ciel ouvert, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation à cet effet, émis par l'autorité compétente. Cette interdiction ne s'applique pas à un feu d'ambiance conforme à l'article 12.2.

L'autorité compétente peut accorder une telle autorisation lorsque le feu prévu ne constitue pas un risque pour la sécurité publique, en considérant les éléments suivants :

- les caractéristiques physiques du lieu;
- les combustibles utilisés, les dimensions du feu et les espaces de dégagement;
- les conditions climatiques prévisibles;
- la capacité du requérant à contrôler le feu qu'il entend allumer et la disponibilité d'équipements et de personnes pour l'extinction du feu en cas d'urgence.

#### 12.2 Feux d'ambiance

Les feux d'ambiance sont autorisés uniquement aux conditions suivantes :

- le feu doit être confiné dans un contenant en métal, ou dans une installation faite de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou blocs de béton et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre;
- le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

#### 12.3 Matières interdites

Lors d'un feu d'ambiance ou d'un feu à ciel ouvert, il est interdit de brûler toutes matières, qui en raison de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé ou l'environnement, notamment les matières explosives, gazeuses, corrosives, carburantes, ainsi que tout produit assimilé à une matière dangereuse. Il est aussi interdit de brûler des déchets domestiques, des pneus et toute substance composée de plastique ou de caoutchouc.



## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance tenue le 11 janvier 2016 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de décembre 2015 au total de 99 812,79 \$;
- Octroi d'un contrat à *Archives Lanaudière* pour la rédaction d'un calendrier de conservation, inventaire et déclassé des documents pour un montant forfaitaire de 4 500 \$;
- Octroi d'un contrat à *C3F Telecom* pour la prolongation du réseau de fibre optique pour relier le nouvel hôtel de ville et ce, pour un montant forfaitaire de 5 330 \$;
- Achat de peinture chez *Déco Surface enr.* à Sainte-Anne-de-la-Pérade au montant de 807,90 \$ pour repeindre le rez-de-chaussée du nouvel hôtel de ville;
- Adoption du règlement 2009-474-03 modifiant le plan d'urbanisme 2009-474 afin de permettre l'installation d'équipements de loisirs municipaux;
- Adoption du règlement 2009-476-08 modifiant le règlement 2009-476 afin de permettre des usages récréatifs et autoriser la construction de chalets récréatifs dans la zone 205-AF;
- Règlement numéro 2016-01 relatif au service de bibliothèque municipale;

### Séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2016 :

- Autorisation de signatures du contrat de bail, pour la location à la Caisse populaire Desjardins de la Moraine, d'une superficie de l'immeuble situé au 1300, rue Principale à Saint-Stanislas.

### DÉMÉNAGEMENT

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera **fermé du 11 au 15 avril** en raison du déménagement au 1300, rue Principale (Caisse populaire).

Nous serons de retour pour vous servir dans nos tout nouveaux locaux à compter du 8 avril.

### Séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 :

- Approbation des comptes à payer et déboursés du mois de janvier 2016 au total de 167 607,05 \$;
- Octroi d'un contrat à *Vitrierie Lambert et fils* au montant de 2 075 \$ pour l'installation de panneaux vitrés afin de séparer l'espace de la Caisse populaire de celui de la Municipalité;
- Octroi d'un contrat à *Alezia Technologies*, au montant de 2 766,65 \$ pour l'acquisition des équipements avec un taux horaire de 79 \$, pour l'installation du réseau internet et de la téléphonie IP au nouvel hôtel de ville;
- Achat d'un nouveau détecteur 4 gaz au montant de 1 523,42 \$ pour les besoins du réseau d'aqueduc et du réseau d'égout sanitaire;
- Octroi de contrat à la *Société Mutuelle de Prévention inc.* pour l'élaboration de procédures d'entrée en espaces clos pour tous lesdits espaces présents dans les infrastructures de la Municipalité et ce, au montant de 1 200 \$;
- Approbation des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de St-Stanislas;
- Achat d'une publicité au montant de 25 \$ à paraître au programme souvenir du spectacle annuel du Club de patinage artistique de Ste-Anne-de-la-Pérade;

### PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Lorsque vous effectuez vos paiements de taxes municipales par Accès-D, utilisez toujours le numéro de matricule qui apparaît sur les coupons de versement (19 chiffres).

Si vous avez plus d'un compte de taxes, évitez de faire un paiement global pour tous les matricules. Faites un paiement par compte de taxes en vous assurant que le montant du paiement corresponde au bon matricule.

Si vous payez par chèque, c'est différent. Vous pouvez faire un paiement global pour l'ensemble de vos comptes si vous le désirez.

Veillez noter que la date d'échéance du premier versement est le 15 mars 2016.

## PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence en milieu rural qui nécessite des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limite?

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POURRAIT VOUS AIDER.

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste, qui vivent en milieu rural, à exécuter les travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

### **Vous pouvez bénéficier du programme si :**

- vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs;
- le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

### **Travaux admissibles :**

Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs concernant au moins l'un des éléments suivants :

- |                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| - murs extérieurs | - électricité         |
| - ouvertures      | - plomberie           |
| - saillies        | - chauffage           |
| - toiture         | - isolation thermique |
| - structure       |                       |

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Les travaux doivent débuter après avoir été approuvés par la Municipalité ou la Municipalité régionale de comté (MRC) et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

### **Autres conditions :**

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
  - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
  - La partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la Municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 100 000 \$.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes *Réno-Village* ou *Logement abordable Québec - Volet Nord-du-Québec* au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme *Réparations d'urgence* au cours des cinq dernières années.

### **En quoi consiste l'aide financière?**

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Nathalie Douville à la MRC des Chevaux au numéro 819-840-0704, poste 2204.**

## ÉLECTION MUNICIPALE

Vous aimeriez faire partie du personnel électoral en vue de l'élection partielle du 20 mars prochain, veuillez communiquer avec la secrétaire d'élection, madame Lucille Bédard, au 819-840-0703, poste 2420.

**Avis public d'élection**

Municipalité

SAINT-STANISLAS (DE CHAMPLAIN)

Scrutin du

2016	03	20
année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Saint-Stanislas (de-Champlain)

Municipalité

par Marie-Claude Jean, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : maire et conseiller numéro 6
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du

2016	02	08
année	mois	jour

au

2016	02	19
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>8 :00</u>	à : <u>12 :00</u>	De : <u>13 :00</u>	à : <u>17 :00</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>8 :00</u>	à : <u>12 :00</u>	De : <u>13 :00</u>	à : <u>17 :00</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>8 :00</u>	à : <u>12 :00</u>	De : <u>13 :00</u>	à : <u>17 :00</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>8 :00</u>	à : <u>12 :00</u>	De : <u>13 :00</u>	à : <u>17 :00</u>
			De : _____	à : _____	De : _____	à : _____

À NOTER – Le vendredi 

2016	02	19
année	mois	jour

 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,  
un scrutin sera tenu le : 

2016	03	20
année	mois	jour

 de 10 h à 20 h
- et un vote par anticipation sera tenu le : 

2016	03	13
année	mois	jour

 de 12 h à 20 h

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Lucille Bédard
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : \_\_\_\_\_

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection <b>Marie-Claude Jean</b>	Adjoint												
Adresse <b>33, rue du Pont</b> <b>Saint-Stanislas</b>	Adresse												
<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>819</td><td>840</td><td>0703</td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>	819	840	0703	Ind. rég.	Numéro de téléphone		<table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr><tr><td>Ind. rég.</td><td colspan="2">Numéro de téléphone</td></tr></table>				Ind. rég.	Numéro de téléphone	
819	840	0703											
Ind. rég.	Numéro de téléphone												
Ind. rég.	Numéro de téléphone												

Signature

Donné à Saint-Stanislas (de Champlain), le 

2016	02	02
année	mois	jour

Municipalité

Président d'élection

SM-1 (09-06)

Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités, article 99

**DIVERS****ASSOCIATION DES LOISIRS****Randonnée aux flambeaux**

Le **27 février** prochain, vous êtes invités à venir célébrer les *Plaisirs d'hiver* avec la traditionnelle randonnée aux flambeaux précédée du souper spaghetti. Des billets pour le souper seront disponibles en prévente à l'épicerie ou par téléphone au coût de 8 \$ pour les adultes (13 ans et plus) et de 5 \$ pour les enfants (5-12 ans), jusqu'au 25 février. Ils seront également en vente à la porte le soir même au coût de 10 \$ pour les adultes et de 6 \$ pour les enfants. Gratuit pour 4 ans et moins.

P.S. Il y aura du vin en vente lors du souper.

Pour réservation ou information, communiquez avec Karine Brouillette (418-328-3899) ou Nathalie Cassin (418-328-3528).

**Voyage à Valcartier**

Réservez votre **vendredi 4 mars** pour une belle fin de journée et une belle soirée au Village Vacances Valcartier (vendredi de la semaine de relâche).

Le départ aura lieu à 13 h 30 au stationnement de l'église.

Coûts : 25 \$ pour les 12 ans et plus  
20 \$ pour les 5 à 11 ans  
10 \$ pour les 3-4 ans

Les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour réservation ou information, visitez la page Facebook de l'Association des loisirs de St-Stanislas ou communiquez avec Karine Brouillette (418-328-3899) Nathalie Cassin (418-328-3528).

**BIBLIOTHÈQUE  
ÉMILIE BORDELEAU**

Deux liseuses sont disponibles pour le prêt aux abonnés de la bibliothèque. Pour les emprunter, faites-en la demande auprès des bénévoles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les abonnés dont le dossier est bloqué, soit pour une amende due de plus de 5 \$ ou pour un abonnement expiré, n'auront plus accès aux ressources numériques. Un avertissement s'affichera afin de les inviter à s'adresser à leur bibliothèque pour régulariser leur situation.

Un abonnement à la bibliothèque est d'une durée de 2 ans.

Pour nous joindre :

Téléphone : 418-328-0008

Courriel : [biblio002@reseaubibliocqlm.qc.ca](mailto:biblio002@reseaubibliocqlm.qc.ca)

**Heures d'ouverture de la bibliothèque**

**Lundi et mercredi de 19 h à 20 h**

**Mardi de 14 h 30 à 16 h**

**Prêt de raquettes gratuit**

Tout l'hiver, un service de prêt de raquettes est à la disposition de toute la famille. Petits et grands... parents, pourront s'initier à la raquette.

**Point de service:**  
**Bureau Municipal**  
33, rue du Pont  
Saint-Stanislas  
819 840-0703

**Lundi au jeudi**  
8h00 à 17h00  
**Vendredi**  
8h00 à 12h00

Une pièce d'identité et un dépôt de 20\$ par paire de raquettes pour un maximum de 60\$ par famille sont exigés. Dépôt remis au retour des raquettes.



## NOËL DU PAUVRE

Le comité du Noël du Pauvre remercie les Chevaliers de Colomb pour leur dévouement à la cause des personnes démunies de notre paroisse.

Merci à la Municipalité, la Caisse populaire Desjardins de La Moraine pour leurs dons et merci à la Fabrique pour le prêt du local le soir du 4 décembre.

Merci à vous généreux donateurs et donatrices. Vos dons servent à soulager ces personnes défavorisées durant l'année.

*Ghislaine B. Asselin*, responsable

## BAIN LIBRE

### École secondaire Le Tremplin

Horaire :

Mercredi 19 h à 20 h 15 (bain familial)  
20 h 15 à 21 h (entraîn. en longueur)

Admission : 3 \$ / enfant  
4 \$ / adulte

Session : 13 janvier au 11 mai 2016

### **BONNETS DE BAIN OBLIGATOIRES**

Pour informations, communiquez avec Danie Crête au numéro 418-328-3330

*Manoir*  
DES DEUX RIVIÈRES

## OFFRE D'EMPLOI

Le Manoir des deux rivières est présentement à la recherche d'un(e) candidat(e) afin de combler un poste permanent comme :

### **AIDE-CUISINIER(ÈRE)**

**Date d'entrée en fonction :** Dès que possible

**Horaire :** Une fin de semaine sur deux :

Samedi : 10 h 30 à 13 h 30 / 15 h 30 à 18 h 30

Dimanche : 10 h 30 à 13 h 30 / 15 h 30 à 18 h 30

Vous pouvez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que votre lettre d'intérêt par courriel : [manoirdeuxrivieres@gmail.com](mailto:manoirdeuxrivieres@gmail.com)

Personne ressource :

Sophie Brunet, directrice

Pour information : 819-690-8840

Consultez notre page Facebook pour plus d'information



## INSCRIVEZ-VOUS AU RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC DES CHENAUX!

Le 28 mai 2016, la Municipalité de Saint-Maurice sera l'hôte de cet événement grandiose qui se veut une occasion de célébrer la vie lors d'un relais de 12 heures de marche nocturne. Dès 19 h le samedi soir, soyons nombreux à soutenir les personnes de notre entourage qui sont atteintes de cancer. Sous la présidence d'honneur de Madeleine Pouliot, survivante du cancer, cette activité est également une expérience de vie hors du commun et une opportunité unique de s'impliquer dans la lutte contre toutes les formes de cancer.

### **Formez votre équipe de marcheurs!**

- 10 à 15 personnes dont un capitaine d'équipe
- 15 \$ de frais d'inscription / participant
- 100 \$ de dons / participant
- 1 000 \$ / équipe
- Inscription et suivi en ligne : [relaispourlavie.ca](http://relaispourlavie.ca)

Pour plus d'informations, contactez Andrée Neault, responsable des équipes, au numéro 819-374-4525.

**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE  
D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

*L'eau est une source de vie...  
Il importe de la protéger*

**SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ST-STANISLAS**

Voici une photo prise vers l'année 1943. Il s'agit d'une partie de la chorale des Enfants de Marie dirigée par l'organiste Laure Brunelle.

Sur la photo : Isabelle Déry, Thérèse Courcy, Janine Trépanier, Yvette Perron, Laure Brunelle, Marie-Jeanne Sanscartier et Fernande Doré.

**SSJB ST-STANISLAS**

La Fête du Drapeau se tenait au Pavillon St-Gabriel de l'École du Versant de la Batiscan le 22 janvier dernier. Les élèves, le personnel de l'école et quelques invités ont assisté au salut et à l'historique du drapeau du Québec. Pour l'occasion, les élèves ont reçu des drapeaux ainsi que des articles scolaires.

**PROCHES AIDANTS - Programmation des activités - Février 2016**

**Gala Hommage** avec la conférencière invitée Sylvie Fréchette. **Samedi 20 février - 10 h à 14 h**  
Repas chaud, prestations artistiques et remise de prix. Coût : 10 \$. Salle communautaire à Grandes-piles

**Aider sans s'épuiser - La négociation du contrat**  
Description de l'importance de bien communiquer les besoins et les attentes entre la personne aidante, la personne aidée ou leur entourage.

**Mardi 23 février - 13 h 15**  
Saint-Luc-de-Vincennes

**Jeudi 25 février - 13 h 15**  
Saint-Thècle

**À venir en mars :**

Journée de ressourcement et de formation « Génération sandwich »

Mardi 1<sup>er</sup> mars

Café-rencontre

Mardi 8 mars et jeudi 10 mars

Rencontre d'information Diabète et Zona

Mardi 15 mars et jeudi 17 mars

Café-jasette

Mardi 22 mars

Sortie à la Cabane à sucre chez Boisvert

Jeudi 31 mars

**Pour informations et inscriptions**

418-289-1390 (Sainte-Thècle) / 819-840-0457 (St-Luc-de-Vincennes) / 1-855-284-1390 (sans frais)

Site Internet : [www.aidantsvalleebatiscan.org](http://www.aidantsvalleebatiscan.org) / courriel : [info@aidantsvalleebatiscan.org](mailto:info@aidantsvalleebatiscan.org)



# La Sûreté du Québec *vous informe*



***VROUM! VROUM!***

***Ne vous mesurez pas à votre propre vie, vous n'êtes pas de taille !***

Au Québec, la vitesse est l'une des premières causes de collisions sur la route. Cela entraîne chaque année des milliers de blessures et de trop nombreux décès.

Donc, l'imposition d'une limite de vitesse n'a pas été établie dans le seul but de créer des effets négatifs dont l'obtention d'une amende et l'ajout de quelques points d'inaptitude au dossier du conducteur. Bien au contraire, cela vise à éviter d'autres conséquences beaucoup plus graves dues aux excès de vitesse.

En effet, le risque de collisions et la gravité des blessures s'amplifient à mesure que la vitesse du véhicule augmente. Cela est provoqué par **la diminution du champ de vision, l'augmentation de la distance d'arrêt, la réduction de l'adhérence du véhicule à la route et l'augmentation de la force d'impact** au fur et à mesure que la vitesse augmente.

**La diminution du champ de vision :**

Un conducteur immobilisé ou roulant à basse vitesse possède un champ de vision de 180°. À 100 km/h, son champ est réduit à 90°. Cela est dû au fait que le cerveau ne peut traiter qu'un nombre limité d'informations à la fois. Il faut donc appliquer la méthode de l'exploration visuelle. C'est-à-dire de balayer la route et les environs du regard et d'identifier les problèmes et les risques potentiels. Le conducteur doit regarder haut et loin et garder constamment ses yeux en mouvement.

**L'augmentation de la distance d'arrêt :**

La distance d'arrêt est fonction de deux éléments majeurs : le temps de réaction et la distance de freinage. La durée moyenne du temps de réaction est d'environ une seconde. Plus le véhicule roule rapidement, plus il parcourra de distance durant cette seconde. Lors du freinage, un véhicule roulant à grande vitesse parcourra une distance plus grande avant de s'immobiliser qu'un véhicule roulant à vitesse moindre.

**La réduction de l'adhérence du véhicule :**

À haute vitesse, le véhicule colle moins à la route et les risques de dérapage sont plus grands.

# Agenda des événements locaux

DATE / HEURE	ÉVÉNEMENT
Samedi 20 février 20 h	 <b>SOIRÉE DANSANTE DE L'ÂGE D'OR</b> À la salle municipale. Animation musicale par Diane et Marcel Charest
Samedi 27 février	 <b>RANDONNÉE AUX FLAMBEAUX</b> Organisée par l'Association des loisirs Voir l'article publié à la page 7 de ce bulletin.
Dimanche 28 février 10 h 30	 <b>REPAS-PARTAGE AU PROFIT DES MISSIONS DES FILLES DE JÉSUS</b> À la salle municipale. Conférencier invité : Père Denis Hamelin, missionnaire au Malawi. Sujet : « <i>La femme dans la société africaine</i> ». Coût du billet : 10 \$ - Information : Élisabeth Brouillette (418-328-8248).
Vendredi 4 mars	 <b>VOYAGE AU VILLAGE VACANCES VALCARTIER</b> Organisé par l'Association des loisirs. Voir l'article publié à la page 7 de ce bulletin.
Lundi 7 mars 19 h 30	 <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> À la salle municipale
Lundi 4 avril 19 h 30	 <b>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b> À la salle municipale
Chaque mardi 9 h 30 à 10 h 30	 <b>FADOQ ST-STANISLAS</b> Vie active, au local de l'Âge d'Or
Chaque jeudi 9 h 30	 <b>FADOQ ST-STANISLAS</b> La marche (pour tous). Départ à l'intersection du boul. Industriel et de la rue Principale

